

Saison musicale 1991-1992 - Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la SACEM

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la politique culturelle définie par la 10^{ème} Commission, une relance de l'activité musicale a été organisée sur de nouvelles bases pour la saison 1991-1992.

Un projet a donc été élaboré et mis en place, répondant à plusieurs soucis :

. élargissement des publics par l'organisation de concerts décentralisés dans les quartiers de la ville ;

. connaissance de la musique du XX^{ème} siècle avec la participation de compositeurs contemporains (Pascal DUSAPIN - Ivo MALEC) ;

. diffusion de haut niveau avec la présentation de formations instrumentales de notoriété internationale (quatuor Alban Berg - L'ensemble de Lausanne sous la direction de Michel Corboz), de grands chefs et de grands interprètes (Pierre Amoyal, Anne Gastinel, Patrick Gallois, Georges Pehlivanian...) et d'une série de récitals de piano romantique en collaboration avec Radio France.

Les musiciens de Besançon regroupés au sein d'un nouvel ensemble orchestral ont participé activement à la quasi totalité des concerts proposés.

L'ensemble de l'opération a été évalué à 2 010 000 F sachant que le poste le plus important concerne la rémunération des musiciens ; elle est financée comme suit :

Ville de Besançon	1 687 210 F
-------------------	-------------

Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Délégation à la Musique	70 000 F
-------------------------	----------

Délégation à l'Action Culturelle	25 000 F
----------------------------------	----------

SACEM	17 790 F
-------	----------

Recettes propres	210 000 F
------------------	-----------

Le Conseil Municipal est appelé à :

- donner un avis favorable à cette opération et au plan de financement proposé étant précisé que la part Ville est inscrite au budget 1992

- autoriser M. le Député-Maire à solliciter le versement des subventions auprès de la DRAC de Franche-Comté et de la SACEM

- encaisser celles-ci en recettes au chapitre 945.24 / article 7371 (subventions de l'Etat) / 41027 pour 95 000 F et article 7379 (autres participations) / 41027 pour 17 790 F et réaffecter l'ensemble de la recette soit 112 790 F en dépenses au chapitre 945.24 / article 611 (rémunération du personnel temporaire) / 41027

- ouvrir, en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération telle que définie ci-dessus.

M. SALOMON : Une simple question mais je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir. On parle de l'activité musicale qui est organisée sur de nouvelles bases pour la saison 1991-1992 ; j'aimerais à l'occasion qu'on nous dise quels sont les résultats de cette nouvelle politique en particulier sur la fréquentation.

M. LIME : Je veux bien répondre rapidement sur cette question qui est très importante puisque cette reconstruction de la saison musicale correspondait à une volonté de travail global sur le secteur de la musique.

Sur les résultats, on peut dire que ça a été une saison qui a connu une parfaite réussite au plan artistique, et je crois que chacun l'a reconnu, par sa richesse, par sa qualité, par sa diversité. Par contre, la réussite a été moins grande, pour l'instant, au plan du public, c'est parfaitement clair et nous avons pu à cette occasion constater qu'effectivement le public de la musique à Besançon en saison, j'oppose la saison au festival, est un public qui n'est pas encore très important, ce qui indique simplement qu'il y a une action à développer dans le temps et qu'il faut jouer sur la durée si l'on veut, sur ce terrain extrêmement important à mon sens, obtenir des résultats. Mais on pourra vous communiquer des chiffres très précis.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on lit difficilement la totalité de ce dossier à travers l'exposé rapide qui en est fait. Ce que je crois tout de même, c'est que le redéploiement de cette politique musicale aboutit tout de même à ce qu'on constate en milieu d'année qu'on manque de moyens financiers. Est-ce que je me trompe ? Donc cela reviendrait à dire à M. LIME que sa nouvelle politique ne s'est pas accompagnée apparemment d'un budget prévisionnel qui soit bien sérieux ou qui ne se vérifie pas en tout cas. Quand on voit que les recettes propres interviennent pour 210 000 F seulement, cela veut dire que la fréquentation des salles n'a pas dû être bien grande. Je ne mets pas en cause le fond même de la politique mais en tout cas ce qu'on peut dire c'est que financièrement cela n'a pas été bouclé convenablement et, pour l'avenir, il serait peut-être bon que nous puissions regarder de plus près comment va se poursuivre cette politique de redéploiement de concerts musicaux qui ont effectivement été assez nombreux dans des droits assez différents et souvent de qualité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que les prévisions avaient été faites très correctement. On a voulu mettre sur pied une saison musicale j'allais dire presque exceptionnelle quant à son contenu, sa qualité, la dispersion des lieux, etc. pour savoir si Besançon possédait vraiment un effectif de mélomanes que l'on retrouve aussi en dehors de la période du festival. Un choix important a été fait, intéressant mais il faut le reconnaître, ça n'a pas répondu comme on l'espérait. Il y a sur le coût de l'opération 10 % de recettes propres, c'est facile à constater. La Commission Culturelle va étudier les résultats point par point, va faire des propositions pour l'année suivante mais le budget prévisionnel avait été fait en fonction de clients potentiels qu'on n'a pas eus dans la réalité. C'est cela finalement qui fait ce décalage, sinon je crois que l'idée était très intéressante que les musiciens de Besançon qui ont en charge d'ailleurs de faire des concerts dans leur contrat, participent à cette saison musicale. Les musiciens du Conservatoire et les professeurs ont joué le jeu également mais c'est vrai que les résultats sont plutôt décevants, notamment pour la Commission Culturelle qui s'est investie dans cette saison musicale. Je crois qu'il faut essayer d'aller peut-être un peu plus lentement, un peu plus doucement mais il ne faut pas s'arrêter là.

M. JACQUEMIN : Je voudrais simplement dire ici Monsieur le Maire qu'il ne faut pas en conclure trop rapidement qu'à Besançon nous n'avons pas de chance de pouvoir développer une politique musicale à côté du festival de musique. Ce que je demande aujourd'hui, même si l'expérience n'est pas concluante, c'est de creuser l'analyse de ce relatif échec pour en tirer les conclusions ad hoc.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Evidemment.

M. LIME : Je suis tout à fait d'accord avec cela. Nous avons voulu relancer une activité musicale à Besançon pour un certain nombre de raisons qui s'imposaient absolument, je peux dire pour qu'enfin la réalité colle à l'image, qu'il y ait une réalité musicale qui colle à l'image musicale de la Ville, pour élargir le public dans des directions tout à fait nouvelles, pour soutenir le festival parce que je crains fort pour ma part qu'un festival restant isolé dans une saison pauvre petit à petit s'effondre, et pour assurer aussi le rayonnement de la capitale régionale. Ces objectifs restent absolument fondamentaux. Nous avons fait

un certain nombre de constats, c'est essentiel. Il ne s'agit pas de dire : «c'est un échec, on arrête tout» ; il s'agit de partir de ces constats-là et de redéfinir sur des bases un peu différentes l'action que nous allons continuer à conduire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela pose d'ailleurs une question fondamentale pour tous les partisans d'un auditorium à Besançon parce qu'à part le festival, on arrive à retrouver autour d'excellents orchestres, d'excellents interprètes, d'excellents pianistes, etc. 200 personnes en moyenne. Il n'y a pas besoin d'un auditorium de 2 000 places pour mettre 200 personnes pendant la saison musicale. Cela pose aussi le problème d'une éducation à donner. Mais si dans 2 ou 3 ans la situation est la même, on changera de politique. Mais je crois qu'il faut aller dans le sens d'une saison musicale bien charpentée, bien structurée avec peut-être des moyens plus modestes que ce que nous avons voulu réaliser cette saison.

M. LIME : D'où l'importance aussi de l'action qu'on a essayé de conduire dans les quartiers et qui est vraiment tout à fait essentielle si l'on veut renouveler et développer le public de la musique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.